

DECRET N° 2013-390 DU 26 SEPTEMBRE 2013
Portant Nomination des Membres du
Conseil de l'Ordre National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 Février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret n°99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret n°98-383 du 11 septembre 1998 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Grande Chancellerie de l'Ordre national du Bénin ;
- Vu l'Extrait du Relevé n°43 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 16 janvier 2013 ;

Sur proposition de la Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin ;

est

cf

DECRETE

Article 1^{er} : les personnalités béninoises dont les noms suivent sont nommées Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin. Il s'agit de :

- Madame GUINIKOUKOU Félicienne Sophie Houévo née PADONOU, Inspecteur général des Finances.

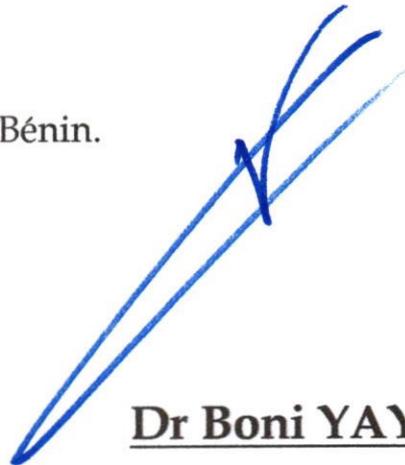
Messieurs :

- Pierre BADET, Contrôleur Général de la Police ;
- Irénée ZINSOU, Colonel des Forces Armées Béninoises.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures *contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés* sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Bénin.

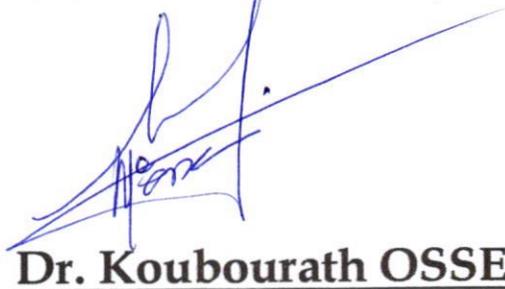
Fait à Cotonou, le 26 septembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 03 .